

## La Russie et la Chine instrumentalisent-elles la réglementation phytosanitaire à des fins géopolitiques ?

Publié: 25 avril 2022, 23:28 CEST

**Frédéric Suffert**

Chercheur en épidémiologie végétale (Ingénieur agronome, Docteur en phytopathologie, Ancien auditeur de l'IHEDN), Inrae



Quelques jours avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Chine levait ses restrictions sur les importations de blé russe destiné à la transformation. Mikhail Mordasov / AFP

Impossible d'ignorer en ce début de printemps 2022 que le blé est au cœur d'enjeux stratégiques. Les volumes exportés depuis quelques années par la Russie et l'Ukraine sont à l'image de la vulnérabilité des pays du nord de l'Afrique non autosuffisants : immenses et croissants.

La Chine vient de revoir à la baisse sa production estimée pour 2022 et a récemment levé ses restrictions sur les importations de blé russe destiné à la transformation. La décision a été prise quelques jours seulement avant l'invasion de l'Ukraine, le 24 février 2022.

Officiellement, cette décision n'a aucun rapport avec le conflit russo-ukrainien. Le timing diplomatique est pourtant presque parfait : difficile de ne pas voir en cet accord stratégique un moyen prémédité, pour la Russie, d'atténuer l'impact des sanctions internationales et, pour la Chine, de répondre à ses préoccupations de sécurité alimentaire. L'accord est « passif » dans le sens où il résulte de la levée d'une interdiction existante scientifiquement justifiée.

Cette séquence illustre les liens qui existent entre géopolitique, diplomatie, sécurité alimentaire, mais aussi, plus inattendue, santé des plantes et phytopathologie. Voici une assertion qui mérite quelques explications.

### Ravageurs des cultures et évaluation des risques

Les échanges de denrées agricoles se sont nettement accrus au cours des 50 dernières années, avec pour conséquences une augmentation des cas d'introduction de ravageurs des cultures (insectes, agents pathogènes) d'un continent vers un autre. Ces organismes peuvent « voyager » sur différentes parties de la plante cultivée dont ils se nourrissent ou qu'ils parasitent.



La Pyrale du buis est originaire d'Extrême-Orient. Introduite accidentellement en Europe dans les années 2000, elle y est rapidement devenue envahissante. Frédéric Suffert, Fourni par l'auteur

La mondialisation combinée aux effets du changement climatique explique que de plus en plus de territoires soient concernés par l'établissement de tels ravageurs – comme la pyrale du buis *Cydalima perspectalis*.

Pour contrer le phénomène, des évaluations de risque s'appuyant sur la répartition régionale des ravageurs les plus problématiques sont réalisées par les services de la protection des végétaux de chaque état et compilées par des instances supranationales telles que l'OEPP et l'EFSA.

Une analyse de risque peut conduire à interdire certains échanges de denrées – comme l'importation et la commercialisation de pommes de terre récoltées dans un pays non membre de l'Union européenne. De telles mesures, pour être acceptables, doivent être scientifiquement pertinentes. À défaut, elles seraient considérées comme un « embargo injustifié », contraire aux accords SPS de l'OMC.

### **Carie naine et carie de Karnal**

Officiellement, l'instrumentalisation de la réglementation phytosanitaire n'existe pas. Mais certaines coïncidences sèment le doute.

---

Carie du blé. Wikimedia, CC BY-NC-SA

*Tilletia controversa*, un champignon parasite qui provoque la « carie naine du blé », fait partie des organismes réglementés dits « de quarantaine », surveillés dans de nombreuses régions du monde. Il se multiplie sous forme de spores microscopiques qui, disséminées par le vent, sont capables d'infecter les épis de blé. Les spores se retrouvent à la surface des grains, ce qui permet au champignon de « voyager » en même temps que les récoltes sont exportées. La carie naine est notamment présente en Europe centrale et en Russie dans plusieurs oblasts. Ceci explique que des importations de blé russe ont été à plusieurs reprises bloquées par la Chine.

Pour des raisons analogues, à cause de la « carie de Karnal » provoquée par *Tilletia indica* (une autre espèce de quarantaine), la Chine a interdit pendant près de deux décennies les importations de blé américain.

### **Outil de rétorsion géopolitique ?**

En 2014, au début du conflit touchant l'est de l'Ukraine, la Russie a justifié l'interdiction des importations de fruits et légumes en provenance de l'Union européenne et de Moldavie par la découverte de nombreux ravageurs réglementés.

Rien ne prouve qu'il y ait eu instrumentalisation de la réglementation phytosanitaire par « excès de zèle », même si la multiplicité de telles découvertes est arrivée à point nommé. La Russie a aussi utilisé l'argument de la biosécurité agricole en 2016 en prohibant les importations de fruits et légumes en provenance d'Égypte, après que cet État a instauré une politique assez erratique de « zéro ergot » (infection des épis causée par *Claviceps purpurea*, un autre champignon parasite des céréales à paille) pour ses importations de blé.

Le blé : un enjeu de food power (Le dessous des cartes | Arte, 2 février 2022).

De là à y voir des mesures de rétorsion, sous couvert d'arguments phytopathologiques, il n'y a qu'un pas. Dans le même temps, la Chine a été suspectée d'instrumentaliser la réglementation pour promouvoir certaines exportations de blé « de moindre qualité », même si elle s'en est toujours défendue.

Les politiques stratégiques semblent désormais renversées : la « pression » ne s'exerce plus exclusivement sur l'État exportateur (concurrent contre lequel un autre État serait tenté d'instrumentaliser la réglementation phytosanitaire) mais aussi sur l'État importateur. Leurs intérêts convergents les poussent à s'accorder sur la levée de certaines restrictions, pourtant justifiées par la réalité épidémiologique. Les excès de zèle d'autrefois céderaient-ils la place à un laxisme assumé ?

## La justification par la science arrive à point nommé

---

La rouille du caféier. Wikimedia

Les liens entre santé végétale et géopolitique sont récurrents dans notre histoire moderne. La problématique concerne d'autres cultures que le blé, variables selon le lieu et l'époque. Ainsi, pendant la guerre froide, le champignon *Hemileia vastatrix*, responsable de la rouille du caféier, a été au centre d'enjeux géostratégiques opposant les États-Unis et des états d'Amérique latine exportateurs de café.

Aujourd'hui sont concernées les cultures de tomates, poivrons, courgettes et aubergines : les restrictions de leurs importations depuis plusieurs pays ont été levées par la Russie le 5 mars 2022, quelques jours seulement après son entrée en guerre contre l'Ukraine.

Officiellement, la décision a été prise sur « la base des résultats d'analyse fournis par les organisations nationales de quarantaine et de protection des végétaux » : l'argument scientifique est une fois de plus arrivé à point nommé. La plupart des pays exportateurs concernés, qui sont dans la sphère d'influence de la Russie, ont adopté une posture diplomatique et géostratégique similaire à celle de la Chine : pragmatique et ambiguë.

## Enjeu de sécurité alimentaire

L'agroterrorisme (utilisation délibérée de ravageurs contre des cultures) est un autre enjeu liant santé végétale et géopolitique. L'analyse récente de cette menace pour l'Europe pointait vers un scénario où l'introduction malveillante d'un organisme de quarantaine pourrait être utilisée par un état pour justifier a posteriori, de manière fallacieuse, un embargo sur certaines denrées agricoles.

Même si les exemples précédents ne relèvent pas de l'agroterrorisme, le contexte actuel renforce les conclusions de cette analyse : l'instrumentalisation de la réglementation phytosanitaire est une réalité. La séquence biogéopolitique dans laquelle nous sommes entrés se traduit par une permissivité dommageable pour la santé des végétaux et, à long terme, pour la sécurité alimentaire mondiale.

La réglementation phytosanitaire internationale est utile et doit être respectée. Il est nécessaire de rester vigilant face aux tentatives de dévoiement de ses fondements scientifiques.